



Demande de renseignement sur domaine de compétence

Par **LILILIGHT**, le **26/07/2008** à **19:44**

bonjour,
je voudrais savoir si mon problème doit être traité par le droit civil ou pénal. Je m'explique.
J'ai prêté un téléphone portable à un ami. J'ai souscrit le contrat d'adhésion, et les montants des factures devaient m'être remboursés. Cependant, mon ami a abusé, j'ai dû payer trois factures importantes (100, 800, 500 €). Mon ami ne m'a toujours pas remboursé. Il était prévu qu'il me rembourse à l'origine. De plus, un contrat de cession de ligne était prévu, mais mon ami n'a pas rempli les modalités pour qu'elle soit effective. En définitive, je me retrouve à payer les factures de mon ami qui ne m'a toujours pas remboursé. J'ai bloqué ma ligne, mais il n'empêche que je suis lésé de 1300 €
Alors que faire?
Est-ce une infraction pénale. L'abus de confiance est-il constitué?
Quelles démarches entreprendre pour me faire rembourser?
Merci pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **27/07/2008** à **12:19**

bonjour, votre problème relève plus du droit privé que du droit pénal, c'est comme un ami qui ne rembourse pas l'argent que vous lui avez prêté, ou un objet qu'il ne rend pas, c'est de la compétence du juge des proximités avez vous des témoins, des preuves, cordialement